

Mémoire du Centre de la petite enfance L'Univers des petits  
Sur le Projet de loi 124

Notre Centre de la petite enfance une  
Passion collective

Par l'équipe de gestion du Centre de la petite enfance L'Univers des petits

A/S. : Commission des affaires sociales

Le CPE l'Univers des Petits existe depuis 1987. Nous offrons des services de garde éducatifs diversifiés dont une installation de 80 places, une de 60 places et un milieu familial de 82 places. Nous avons vu passer plus de 300 enfants, en collaboration avec leurs parents, nous les avons aidés à cheminer leur petite enfance.

Nous, gestionnaires du CPE l'Univers des Petits, avons plusieurs questions concernant les impacts de ce projet de loi.

Premièrement, pourquoi démanteler et remplacer un réseau qui est la fierté de notre pays.

M. Jean Epstein, responsable du Département Recherche Action de Familles de France, clame haut et fort :

« Le Québec est un exemple à suivre pour l'ensemble des pays prétendant, de façon légitime, à la fois promouvoir le lien social entre les familles et induire intelligemment une réelle démarche de prévention qui, nous le savons, s'avère rentable à moyen et long termes. »

En mettant les parents hors de notre réseau, par leur diminution ou leur non-représentation à nos prises de décisions. En leur mentionnant leur non-capacité de gérer les biens publics, en les encadrant de mesures administratives ne laissant aucune souplesse quant à l'orientation et le contrôle de la qualité. Nous refusons à voir les parents comme des consommateurs et non plus comme un acteur de notre réseau.

Pourquoi détruire à des frais exorbitants :

- frais concernant la perte des immobilisations déjà encourus versus frais d'installation des bureaux coordonnateurs;
- frais concernant la perte d'emploi versus frais de formation et de temps pour la connaissance et la mise en place de ce nouveau réseau;

- frais de perte de l'expertise : expertise pédagogique, expertise administrative;
- frais de papeterie : refaire tous les documents essentiels au contrôle et au soutien ainsi que tous les documents administratifs et pédagogiques permettant de gérer et de répondre aux 760 demandes que nous avons reçues en soutien et ce , seulement pour notre CPE.

Comment osez-vous nous parler de gestion optimale des fonds publics alors que le projet 124 balaie du revers de la main tous ces argents investis pour subventionner des bureaux coordonnateurs, choisi selon le vouloir de la ministre et sans conseil d'administration qui aura comme mandat de veiller à ce que les deniers publics soient bien utilisés pour le bien-être des enfants et non des administrateurs ? Combien coûtera ce caprice ? Le double, le triple de notre réseau actuel ? Nous attendons toujours les prévisions de la ministre.

Madame la ministre mentionne qu'avec son projet de loi 124 il y aura plus de flexibilité et d'accessibilité :

- déjà, nous offrons des services en installation et en milieu familial;
- déjà, nous offrons des services à temps partiel;
- déjà, plusieurs expériences ont été essayées concernant la garde de soir et de nuit et tous ont fermé ce service. Pour notre part, nous n'avons aucune demande en ce sens;
- en ce qui concerne la garde de fin de semaine, nous avons à l'occasion des demandes en ce sens. Est-ce que la ministre est prête à subventionner notre milieu 365 jours au lieu de 260 et ce pour 4-5 enfants ?
- Madame la ministre parle qu'avec une liste d'attente centralisée, elle trouvera une place pour chaque enfant. Comment fera-t-elle pour ajouter des enfants qui désirent venir dans notre milieu quand nous sommes déjà à un taux d'occupation de 100% ?
- Est-ce que sa liste tiendra compte des pirouettes que nous devons faire pour répondre aux désirs que le deuxième ou troisième enfant soit à la même installation que le premier. Pour lui permettre de fréquenter l'installation qui est la plus près de chez-lui afin de le rapprocher des activités de son quartier et diminuer le temps de transport lui permettant ainsi une meilleure conciliation travail-famille en ayant quelques minutes de plus pour du temps parents-enfants.

- Bien entendu, la liste d'attente ne diminuera pas à cause de la liste centralisée mais parce que le développement est terminé. Nous pouvons d'ailleurs constater actuellement la diminution des attentes. À notre CPE, nous avons au 31 mars 2004 = 699 noms en attente et au 31 mars 2005 = 604 noms en attente. Pourquoi tout ce chamboulement et toutes ces dépenses pour une situation qui est déjà réglée ?

Quelques-unes de nos responsables nous ont fait part de leur intention de ne pas se joindre à un bureau coordonnateur car elles mentionnent avoir choisi de se joindre à notre CPE pour notre approche, notre service personnalisé, notre respect, notre professionnalisme et nos valeurs. Donc, s'il n'y a qu'un seul bureau dans notre région, aucun choix s'offre à elles. Si la relation de confiance ne s'établit pas, où iront-elles chercher réponses à leurs questions et sur leur approche pédagogique? Autant elles que les parents ne veulent de la commercialisation du milieu, elles désirent que les services de garde demeurent des milieux de passion, de qualité et d'échanges professionnels ?

En leur enlevant le choix de l'organisme émettant une reconnaissance, la ministre recréera la garde non reconnue car les responsables ayant déjà leur clientèle et désirant demeurer travailleuse autonome offriront un service sans reconnaissance mais en émettant un reçu d'impôt, le parent retrouvera ces \$\$ à la fin de l'année et la responsable ne sera soumise à aucun contrôle. Il est vrai que nous pouvons parler d'économie car le bureau coordonnateur aura moins de responsables mais cette économie se fera au prix d'une baisse de qualité. Pour l'année 2004-2005, nous avons effectué 22 visites de contrôle, 112 visites de soutien professionnel et 627 appels téléphoniques de soutien pour 12 responsables et nous croyons que ceci est un minimum pour répondre à notre responsabilité d'assurer la santé, la sécurité des enfants et le respect du programme éducatif.

#### Impacts du projet de loi 124 sur notre Centre de la petite enfance :

- Compte tenu que la ministre, depuis son entrée en poste, discrédite nos parents administrateurs, nos gestionnaires ainsi que la qualité actuelle de nos services;
- compte tenu que le projet de loi laisse place à toute ingérence de la ministre dans nos organismes;

- compte tenu que ce projet de loi causera la perte de notre volet milieu familial;

Notre milieu se fragilisera par la :

- perte d'au moins 2 emplois;
- perte du soutien pédagogique qui diminuera notre capacité à accepter des enfants ayant besoins particuliers;
- diminution de services et de soutien à la famille;
- perte de l'expertise de parents à notre conseil d'administration;
- perte de la capacité de bien gérer le 1 852 000.00 \$ que nous recevons compte tenu de la difficulté de planifier à long terme car la ministre se donne la latitude de changer les règles budgétaires à tout moment de l'année. (art.92)

### **Recommandations :**

Notre réseau ayant atteint son plein développement, nous vous accordons qu'une réflexion s'impose afin de revoir la relation qualité/coût, de revoir ou il y a abus de dépenses, de revoir les besoins de services, de revoir les modes de gestion mais dans une démarche de consolidation du milieu et non de destruction du réseau.

Nous pensons que la loi des centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance est la reconnaissance des droits de tous les enfants du Québec à des services de qualité donc, nous vous demandons de la conserver mais d'évaluer avec les partenaires du milieu comment améliorer la rentabilité de nos services notion si importante dans votre projet de loi.

Signataires du mémoire :

MARYSE DUFOUR, directrice générale  
PIERRETTE LEQUIN, directrice adjointe  
SOPHIE LEDUC, coordonnatrice en installation et en milieu familial  
NICOLE MARTINEAU, adjointe administrative